

Commune de BAISIEUX

DEPARTEMENT : <u>NORD</u>	ARRONDISSEMENT : <u>LILLE</u>	CANTON : <u>TEMPLEUVE</u>
----------------------------------	--------------------------------------	----------------------------------

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 FÉVRIER 2021
N° 2021-02-05**

L'an deux mil vingt-et-un, le 15 février à 19h, le conseil municipal de la commune de BAISIEUX (Nord), dûment convoqué, s'est réuni exceptionnellement en salle Jacques VILLERET* sous la présidence de Monsieur Philippe LIMOUSIN, Maire.

La convocation a été adressée le 9 février 2021.

NOMBRE DE CONSEILLERS : en service : 27 présents : 27 votants : 27

Étaient présents : LIMOUSIN Philippe - CUSSEAU Pascale – VANDEVELDE Olivier - LEClercQ Bénédicte - VERBECQUE Karl - SCHOEMAECKER Coralie – FIEVET Jean-Michel - VANDEVELDE Olivier - HERENGUEL Céline - VERBECQUE Karl - MACRE Jean-Pierre - HERENGUEL Céline - PAQUIER Michel - DESPREZ René - DEVYLERRE Luc – VERDEBOUT Philippe - FLAMENT Myriam - MACRE Jean-Pierre - PAQUIER TITECA Audile - DUTILLEUL Laurence - CHANTRAINNE Christine – THERY Matthieu - ANTUNES Paulo - HERMAN Bénédicte - DELECROIX Audrey - DELRUE Francis - KJOWSKI Pawel - COCQUET Bernard - DEWAILLY Bruno - GUILBERT Christian - DUFOUR Isabelle

Étaient absents excusés : -

Finances locales : débat d'orientation budgétaire

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2312-1 et D2312-3 ;

Vu la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 et notamment son article 13 ;

Vu le décret n°2016-841 du 24 juin 2016.

Considérant qu'un débat sur les orientations générales du budget, s'appuyant sur un rapport d'orientation budgétaire, est obligatoire pour les communes de 3500 habitants ;

Considérant que ce débat permet au conseil municipal de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront inscrites dans le cadre du budget primitif ;


Considérant que le débat doit se tenir dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif ;

Considérant que le débat d'orientation budgétaire ne revêt pas de caractère décisionnel, l'assemblée, par son vote, prend acte de la tenue du débat et du rapport sur la base duquel se tient le débat d'orientation budgétaire.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

Prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire et du rapport d'orientation budgétaire pour l'exercice 2021.

Ainsi fait en séance,
Pour extrait certifié conforme.

 Le maire,
Philippe LIMOUSIN

**En vertu de l'article 9 de l'ordonnance du 13 mai 2020, constatant que la salle des mariages, lieu habituel de réunion du conseil municipal ne permet pas d'assurer la réunion dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, la réunion sera organisée en salle Jacques Villeret au centre socioculturel Ogimont. Cette décision a été portée à la connaissance de M. le Préfet du Nord le 19/05/2020.*

Le maire certifie que la présente délibération est exécutoire par dépôt en préfecture du Nord par l'application ACTES le **16 février 2021**.
Et affichage le **16 février 2021**.